

Informations avant la réalisation d'un traitement par ligature élastique

Le but de cette notice est de vous permettre d'avoir les informations concernant votre intervention. Votre cas personnel peut ne pas y être parfaitement représenté. N'hésitez pas à interroger votre praticien pour toute information complémentaire. Ces informations complètent et ne se substituent pas à l'information spécifique qui vous a été délivrée par celui-ci. Cette fiche n'est pas exhaustive en ce qui concerne les risques exceptionnels.

Quel est le but de cette intervention ?

Les hémorroïdes sont constituées d'un tissu riche en vaisseaux sanguins et sont présentes chez tout individu à l'intérieur de l'anus (hémorroïdes internes) ou sous la peau de l'anus (hémorroïdes externes). On parle de maladie hémorroïdaire quand les hémorroïdes deviennent gênantes et sont à l'origine de symptômes comme une douleur, des saignements ou une extériorisation des hémorroïdes internes.

La ligature élastique a pour but de traiter les symptômes de la maladie hémorroïdaire interne (extériorisation, saignements), en réduisant le volume hémorroïdaire qui s'extériorise et en renforçant le tissu de soutien des hémorroïdes par la création d'une petite cicatrice à leur sommet.

Le taux de succès du traitement est de 90% à un an puis de l'ordre de 70 % à plus long terme. La récurrence de la maladie hémorroïdaire peut être traitée en fonction de sa présentation par le même traitement, un autre similaire (photocoagulation infrarouge) ou par la chirurgie.

En quoi consiste ce traitement ?

Le traitement est réalisé en consultation, par les voies naturelles, à travers un anoscope (un spéculum pour anus), à l'aide d'un instrument stérile muni, à son extrémité, d'un petit cylindre permettant de réaliser, par aspiration, la succion d'une zone superficielle de la paroi et d'y positionner un anneau élastique. Cela entraîne un étranglement puis la destruction du tissu emprisonné. L'anneau élastique est ensuite spontanément éliminé en laissant une plaie de petite taille qui cicatrise en deux à trois semaines. Le traitement lui-même ne prend que quelques instants. Une ou plusieurs ligatures peuvent être posées pendant la même séance. Une à trois séances de ligatures espacées au minimum de 4 semaines sont habituellement nécessaires.

Comment se déroulent les suites habituelles ?

La perception d'une gêne ou d'une sensation de corps étranger ou encore d'une envie pénible de déféquer peut apparaître après le geste et persister pendant quelques heures. En cas de douleurs, des antalgiques (paracétamol, anti-inflammatoires non stéroïdiens) peuvent être prescrits. Il est fréquent que de petits saignements soient observés dans les jours qui suivent la réalisation du geste.

À quelles complications expose ce traitement ?

- Un malaise peut survenir dans les suites de la réalisation du geste. Il est le plus souvent lié à un ralentissement très transitoire du cœur (malaise vagal)
- Entre le 2ème et le 15ème jour après la ligature, la croûte de la cicatrice tombe (chute d'escarre) : un saignement peut survenir. S'il se répète plusieurs fois de suite de façon abondante, il s'agit d'une hémorragie pour laquelle il faut consulter. Pour cette raison, il ne faut pas envisager de déplacement lointain (notamment en avion) avant ce délai et conserver les numéros d'urgence fournis par votre praticien. De façon exceptionnelle, des patients ont du être transfusés ou ont nécessité une courte intervention chirurgicale pour arrêter l'hémorragie
- D'exceptionnelles infections ont été décrites après ce geste. Il importe de consulter en cas de douleur importante avec ou sans grosseur à l'anus, d'une fièvre, d'une difficulté à uriner.

Quelles sont les précautions à prendre ?

- Il faut informer votre médecin en cas de prise d'anticoagulant ou d'antiagrégant plaquettaire
- Un antibiotique peut-être prescrit pour entourer la réalisation de ce geste
- Il faut éviter d'avoir des selles dures ou de forcer dans le vide dans les 2 à 3 semaines qui suivent le geste : un traitement adapté à votre situation et visant à régulariser votre transit peut vous être prescrit. Pendant 2 semaines, il ne faut pas faire de lavement sans avis médical.

Pour en savoir plus : www.snfcpc.org